

Règlement TRJV Trial- VTTRando04

1-CARACTERISTIQUES :

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories des pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

2. EQUIPEMENT :

Le VTT Trial TRJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces, voir 24 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo.

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

3. ORDRE DE PASSAGE ET SENS DE ROTATION.

3.1 - L'ordre de passage des concurrents pour la première zone sera effectué par l'organisation. La première zone sera imposée, le reste de l'épreuve se fera dans l'ordre souhaité par le candidat.

3.2- Une liaison sera balisée pour effectuer chaque zone, merci de suivre son sens et de le respecter.

4. CARTON DE POINTAGE

Le carton de pointage devra être récupéré après le briefing sous la tente prévue à cette effet (tente des inscriptions) par tous les concurrents. L'ordre de passage des coureurs sera celui noté sur le carton.

5. FORMAT DE COURSE

5.1- Le VTT Trial se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages.

5.2- Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone, sous peine de nullité de la zone pour le candidat en question. Le suiveur devra demander au commissaire de la zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles. Seule les commissaires de la zone pourront l'autoriser à rentrer dans la zone.

6- ZONES

6.1- Présentation Le VTT Trial TRJV, consiste à franchir des portes de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchie, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 41 pts. Dans chaque zone, des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués. Maximum 5 points acquis au départ. L'inter zone devra être

d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve ; soit un total de 46 points par zone et 184 points sur l'épreuve.

6.2- Entrée de zone : il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de la zone. On entre dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ. On sort de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

6.3 – Portes : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches : 10 points, 2 porte par zone (20 pts)

- Flèches : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)

- Flèches : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et il ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie. 7 portes au total par zone. Avant le passage du premier concurrent l'organisation peut, si elle le souhaite, rajouter des portes ou en enlever, du nombre de points qu'elle veut.

6.4 – Temps de référence par zone :

le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autres portes (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

6.5- Zone CHRONO :

Une zone par catégorie chronométrée sera présente sur le parcours pour départager les concurrents à égalité de points. L'axe de la roue arrière fera office de déclenchement du chrono au passage de la porte de départ et d'arrêt du chrono à la porte de sortie.

6.6- Zone d'entrée de zone :

Chaque zone sera délimitée par un carré à l'entrée de la zone où le concurrent devra être positionné avant de partir dans la zone. Le concurrent devra avoir au moins un pied posé à terre dans ce carré. Aucune personne (concurrent autre que celui qui passe, parents, entraîneur...) ne sera autorisée dans cette zone.

7- DÉCOMPTE DES POINTS

7.1- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisi.

A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important :

- Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés, par contre, il prend une pénalité.

- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés, il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière).

Tant que la porte n'est pas complètement franchie, les «retours en arrière» sont autorisés. Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications

7.2- ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS :

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone.

Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.

- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée ou si après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol, la main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et les passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti : le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais perd tous ses points de bonification.

7.3- BONIFICATIONS :

Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 5 points de bonification. Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l'intérieur de la zone. Le pilote doit franchir au moins deux portes de son choix pour avoir la bonification.

Carton :

Franchissement de la zone sans aucun appui : 10 points de bonification.

Franchissement de la zone avec 1 appui : 8 points de bonification.

Franchissement de la zone avec 2 appuis : 6 points de bonification.

Franchissement de la zone avec 3 appuis : 4 points de bonification.

Franchissement de la zone avec 4 appuis : 2 point de bonification.

Franchissement de la zone avec 5 appuis : 0 point de bonification.

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification.

Les appuis : - Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.

- Il est permis de tourner le pied sur place.

- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 minutes), le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone. Il conservera les points acquis dans les portes.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 46, bonus compris.

8- RUBALISE

Le concurrent ne peut pas pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute. Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone est aussi une faute qui verra les bonifications disparaître et l'arrêt immédiat du concurrent dans la zone. Seuls les points marqués précédemment seront comptabilisés.

9- RECONNAISSANCE DES ZONES

Seuls les concurrents seront autorisés dans la zone pour reconnaître et derrière le concurrent en train d'évoluer sur le vélo. La reconnaissance devra s'effectuer à pied. Tout concurrent pris dans la zone hormis à pied sera disqualifié du trial et se verra attribuer 0 points au classement de l'épreuve de trial et sur le classement général de l'épreuve en question.

10- INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après sa sortie de la zone de trial.

11- APPUI PASSAGE PORTES :

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu. Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte. Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concernée.

12- RÉCLAMATION :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

14- ARRÊT DE L'ÉPREUVE :

Seuls les responsables du trial peuvent décider d'interrompre ou d'arrêter définitivement l'épreuve. L'épreuve continuera tant qu'aucune décision ne sera prise. Tout concurrent ne voulant pas prendre le départ de la zone de trial se verra attribuer 0 sur la zone concernée et devra se rendre à la zone suivante sous peine de se voir attribuer un nouveau 0.

15- CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points. En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport au temps de la zone chrono.

16- Le respect de tous les bénévoles et de l'environnement est primordial, si un candidat manque de respect, il sera mis hors course et ne pourra continuer la suite des épreuves.